

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 8 avril 2025

Délibération n°025_250408

Création et Révision des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP_CP).

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 2 avril 2025, dématérialisée et affranchie le 2 avril 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ³ M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE ² M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND ¹ M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Alix GALBOIS	M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY	M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°38 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

²N'a pas pris part au débat à partir de la présentation de la subvention pour l'Association Culturelle Parent Elève Avent Scène Tous en Scène et au vote de la délibération n°38 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de l'affaire

³N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°39 à 46 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote de ces affaires.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°18 à 19	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°20	31	2	12	0	Prend acte		
Pour la délibération n°21	31	2	12	0	Prend connaissance		
Pour la délibération n°22	31	2	12	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°23 à 37	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°38	29 ^C	2	14	0	31	0	0
				1 ^A	30	0	0
				1 ^B	30	0	0
Pour la délibération n°39 à 46	29 ^D	2	14	0	31	0	0
Pour la délibération n°47 à 48	31	2	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°49 à 50	31	2	12	0	Prend acte		

1^A Madame Ludivine IMACHE n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association RSL Twirling Passion

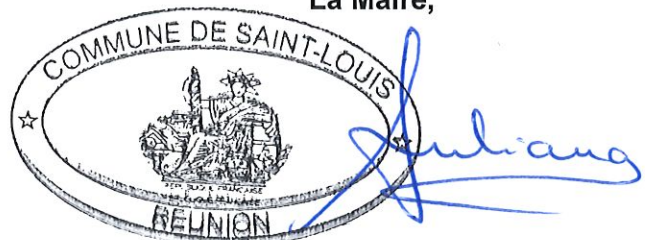
1^B Madame Marie-Julie DIJOUX n'a pas pris part au débat et au vote de la subvention attribuée à l'Association MMA Club Saint-Louis

29^C Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE ont quitté la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de la délibération n°38

29^D Monsieur Mickael CHAMAND et Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN n'étaient pas présents dans la salle des délibérations et n'ont pas pris part au vote de ces délibérations n° 39 à 46.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 8 avril 2025 Délibération n°025_250408	POLE FINANCES
	Création et Révision des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP_CP)	Direction : Financière
		Service : Budget

I – RAPPORT DE PRESENTATION

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du vote des différentes procédures budgétaires depuis 2009, le Conseil municipal a approuvé l'ouverture des autorisations de programme ainsi que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement associée à ces autorisations.

A l'occasion du projet du budget primitif 2025, et dans la continuité de la PPI présentée lors des orientations budgétaires 2025, il y a lieu de procéder à l'actualisation des autorisations de programme ainsi qu'à l'ouverture de plusieurs autres.

Dans ce cadre, il est proposé de créer 9 nouvelles autorisations de programme pour un montant total de 15.134 M€ concernant les projets suivants :

- Programme de requalification des voiries des hauts
- Programme de petits aménagements de proximité (PAP)
- Programme de requalification du Chemin Kerveguen – études et premiers travaux
- Programme d'acquisitions foncières hors EPFR
- Programme d'aménagement du Terrain Bory
- Programme d'acquisitions foncières
- Programme d'aménagement paysager et de valorisation touristique du patrimoine
- Programme de RHI Bel Air Résorption de l'habitat insalubre
- Programme de création de la Maison des solidarités

Autorisation de programme	Libellé	Montant de L'AP	Crédits de paiements ouverts au titre de l'exercice 2025	Reste à financer au- delà de 2025
202501	Programme de requalification des voiries des hauts	2 435 058,00	493 721,00	-
202502	Programme de petits aménagements de proximité	2 001 419,00	1 211 668,00	35 216,00
202503	Programme Requalification du Chemin Kerveguen – études et premiers travaux	2 784 119,00	680 000,00	1 897 585,00
202504	Programme acquisition foncière hors EPFR	1 156 417,00	490 000,00	100 000,00
202505	Programme aménagement Terrain Bory	1 299 334,00	409 241,00	250 000,00
202506	Programme acquisitions foncières	1 201 196,00	400 000,00	800 000,00
202507	Programme aménagement paysager et valorisation touristique du patrimoine	2 556 404,00	500 000,00	2 056 404,00
202508	Programme RHI Bel Air Résorption de l'habitat insalubre	900 000,00		900 000,00
202509	Programme Maison des solidarités	800 000,00	700 000,00	100 000,00
TOTAL CREATION D'AP		15 133 947,00		

Par ailleurs, il est nécessaire d'adapter les autorisations de programme en cours en les révisant, conformément à la PPI 2021-2027 actualisée.

Le tableau récapitulatif actualisé des AP/CP joint en annexe de ce rapport a été établi à cet effet et présente :

- L'intégration des 9 nouvelles AP/CP
- Les montants initiaux et actualisés de chacune des AP/CP,
- Le montant révisé des Crédits de Paiement de l'exercice en cours et suivants,
- Le reste à financer au-delà de l'exercice 2027.

II – DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-1, R2311-9 ;

Considérant que depuis 2009, le Conseil municipal a approuvé l'ouverture de plusieurs autorisations de programme ainsi que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement associée à ces autorisations,

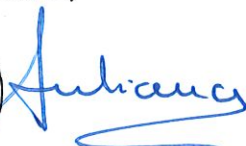
Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des AP/CP à l'occasion du vote du budget primitif pour l'année 2025,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'ouverture de 9 nouvelles AP/CP ainsi que la révision des Autorisations de Programme en cours et leur répartition prévisionnelle en crédits de paiement telle que présentée dans le tableau des AP/CP annexé

Article 2 : de donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou un(e) élu(e) délégué(e) par elle pour signer les actes à intervenir

Vote : 33 pour

 **La Maire,**

Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**